

Ce document est mis à disposition des parents d'élèves et des enseignants du Lycée Antoine Saint Exupéry des Avirons

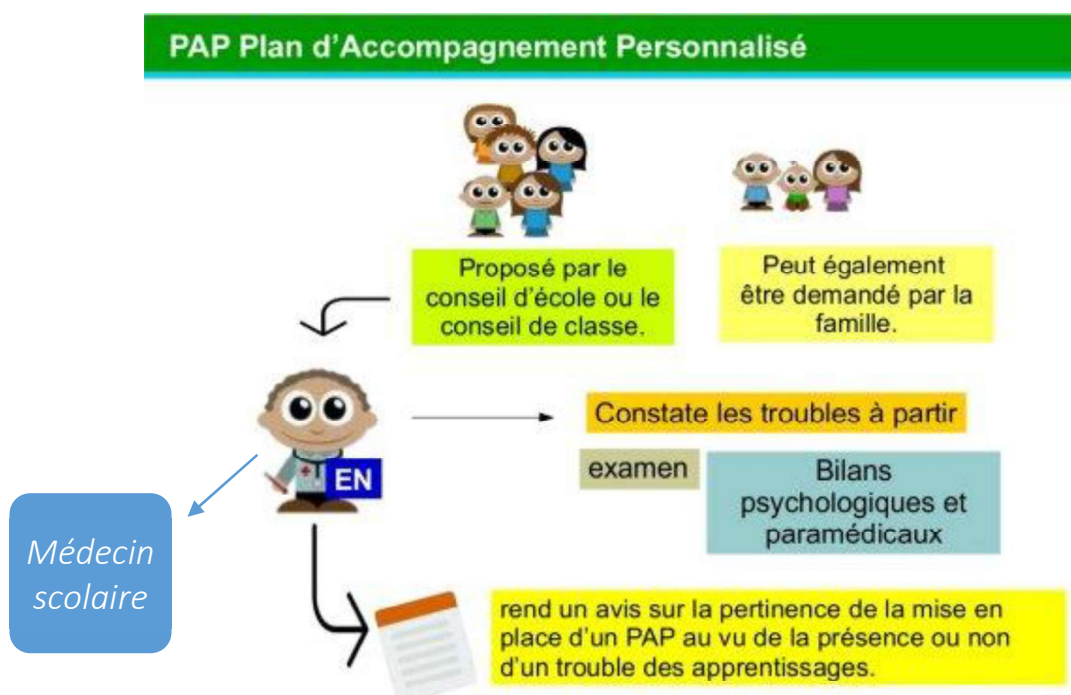
Accompagner les élèves à besoins particuliers PAP, PPS, PAI

Quel suivi pour quel élève ?



PAP

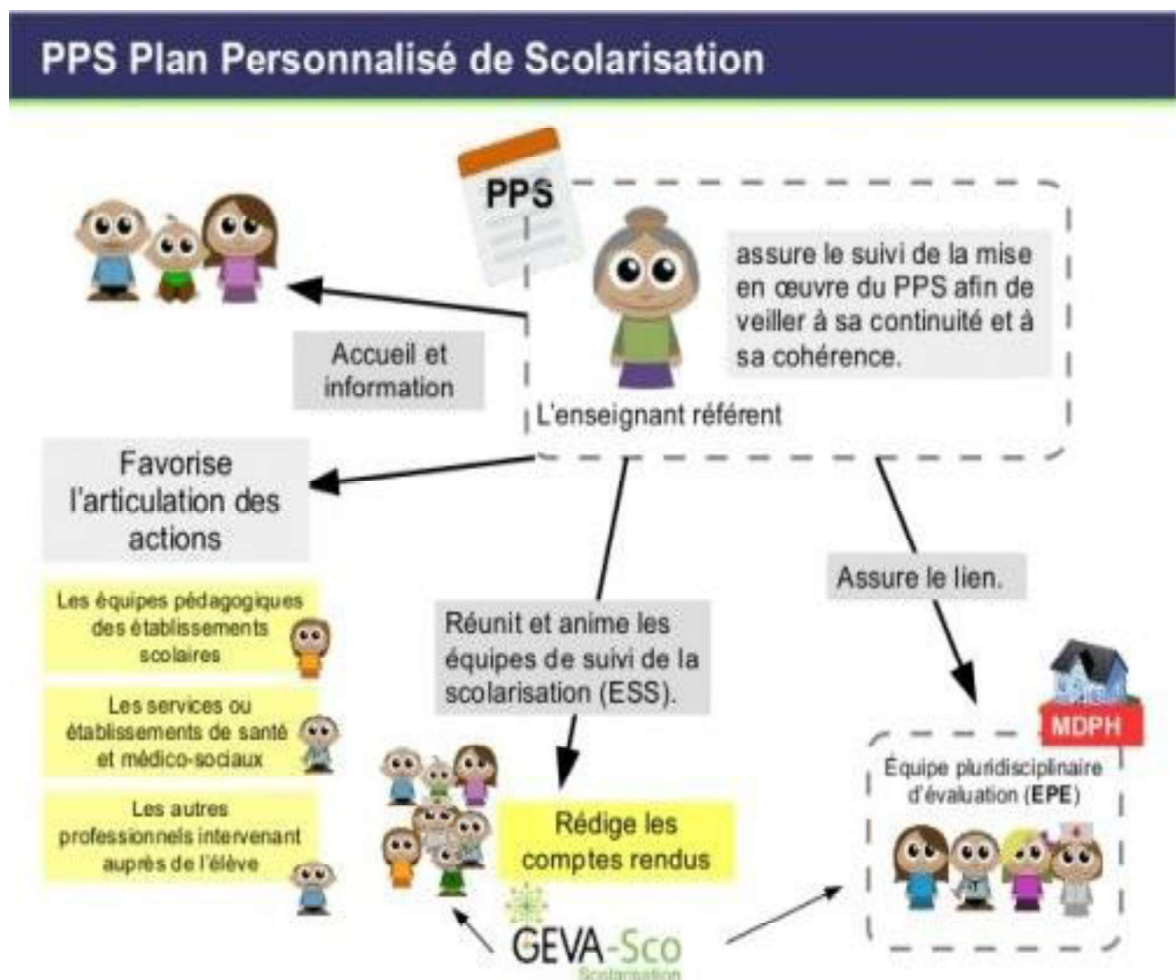
Plan d'Accompagnement Personnalisé : Il est proposé par l'établissement scolaire ou la famille, après avis du médecin scolaire, élaboré par l'équipe pédagogique, les parents, et les professionnels concernés. Il s'adresse à tout élève dont les difficultés scolaires résultent d'un trouble des apprentissages, qui sont persistants et permanents, ils ne sont pas liés à l'intelligence et ont une origine neuropsychologique : dyslexie, dysorthographe, dysphasie, dyspraxia, dyscalculia, déficit de l'attention....





PPS

Projet Personnalisé de Scolarisation : La famille saisit la MDPH puis l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation élabore le PPS qu'elle transmet à la CDAPH





PAI

Projet d'Accueil Individualisé : La demande est faite par la famille ou par l'établissement à partir des besoins thérapeutiques de l'élève. Il est rédigé par le médecin scolaire et signé par le chef d'établissement scolaire.

